



La CGT Areva NP

LA CRISE C'EST EUX, LA SOLUTION C'EST NOUS !

N° 3 / 29 AVRIL 2016

LICENCIEMENT A JARRIE

Malgré le soutien de toutes les organisations syndicales CFE-CGC, CFDT et FO, que nous remercions chaleureusement, la direction de Jarrie refuse de réexaminer sa décision de licencier notre collègue de Jarrie, refuse de rencontrer la CGT et l'inspection du travail.

LES FAITS :

- Le salarié : 41ans, 16 ans d'ancienneté, marié, 3 enfants, sans histoire et sans aucun antécédent au travail.
- La « faute » : Ne pas avoir obéi au directeur qui lui intimait l'ordre de prendre avec lui un masque de protection en cas de fuite, pour prendre sa pause.
- La sanction : Licenciement sans sommation.
- Son poste devait être supprimé dans le cadre du PDV.

ABSURDE ! DISPROPORTIONNE !

But d'AREVA : Faire un exemple pour terroriser les salariés. Essayer de se faire passer pour intransigeant au niveau de la sécurité dans un contexte de scandale financier et technique de la filière nucléaire. Les salariés n'ont pas à payer par de la répression et des injustices pour les résultats désastreux de la stratégie menée par la direction du groupe ! L'attitude d'un grand groupe comme AREVA vis-à-vis de ses salariés est inacceptable, le licenciement doit être annulé.

SUR LE TERRAIN

Les salariés de CEZUS en sont à 3 semaines de grève et ont recueilli plusieurs centaines de signatures dans le cadre d'une pétition de soutien, pour que la sanction disciplinaire de leur collègue "le licenciement pour faute", soit commuée en sanction disciplinaire moindre.

Je signe la pétition

Je fais signer la pétition sur mon site

Je renvoie la pétition à la CGT CEZUS (cgt-cezusjarrie@orange.fr)

PAR AVANCE MERCI A TOUS DE VOS SOUTIENS

Pour + d'infos vous pouvez contacter : J. GILLOT, C. CANDEIAS, L. FERNANDEZ

Monsieur Fontana Directeur d'Areva NP

Le mardi 12 avril 2016, nous avons appris la décision de la direction de Jarrie de licencier Pierre-Henri Guillemet entré en Mars 2000 et père de 3 enfants (6,11 et 14 ans). La colère et l'injustice sont les seules sentiments possibles à cette réaction abusive du directeur de l'établissement. Pierrot est un salarié irréprochable sur les questions de sécurité depuis toujours et c'est un grand professionnel. Il était convoqué pour la toute première fois de sa carrière, pour avoir refusé de prendre son masque de fuite, alors qu'il se rendait au réfectoire, après un boulot harassant et sur les ordres d'un directeur hors de lui et agressif.

Le directeur nous a fait croire que « tout irait bien », l'entretien c'était bien passé, Pierrot a reconnu sa faute et a présenté ses excuses, qu'attendait-il de plus ? A part écraser un ouvrier par fierté et instaurer un climat de peur dans l'usine, nous ne voyons aucune raison d'aller jusqu'au licenciement.


La sanction à l'encontre de M. GUILLEMET est excessive et va entrainer de graves conséquences sur sa vie et sur l'avenir de sa famille.

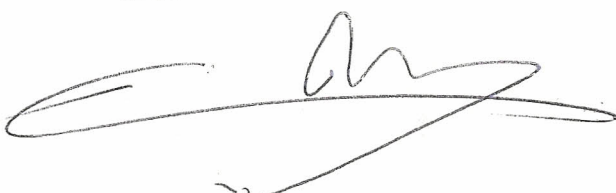
Nous déplorons que la direction ne gère pas cette situation de façon plus humaine et objective.

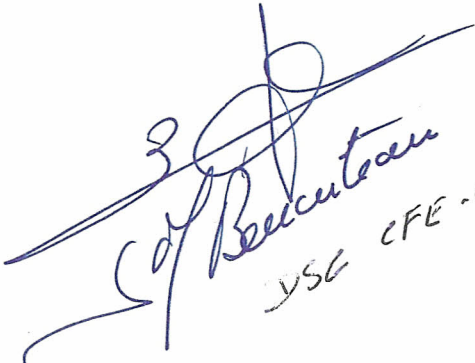
Les organisations syndicales signataires, réitèrent leur demande d'une sanction plus modérée, et demande la réintégration de Mr Guillemet à son poste de travail.

Cordialement,

W. Roy DSC CGT



Buchot Patrick
DSC CFTD NP

Eric DEVT DSC FO NP



Christophe Beccanteau
DSC CFE-CGC